

Décision

Générale

colonial

Décision n° 24-213-1914 Mesure diverses.

n° 24-213-1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juillet 1914

Numéro JO
n° 213 du 31/07/1914

Date du numéro
31 juillet 1914

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er dudit les askaris de 2me classe de la Police urbaine: Hassen Arthé, Hassen Taher Omar, Tanyv-Erey et Omar Ramadan sont élevés à la 1re classe de leur emploi les askaris de 2Me classe de la Police rurale: Saïd Saleh et Qualde Raphaël sont élevés à la 1re classe de leur emploi — En solde de l'interprète de la Police rurale Doalé Boone est portée de 80 à 85 fr. par mois — Le sergent de la Police rurale Gabre Mariam et l'Askari de 1re classe. Abdi Abdallah, bénéficieront d'une augmentaion de solde de 5 franes par mois.